



LE PRÉSIDENT

Réf: 44/12/PT/VP

**Monsieur Claude Guéant
Ministre de l'Intérieur,
de l'Outre-mer, des collectivités territoriales
et de l'Immigration
Place Beauvau
75008 Paris**

Paris, le 9 février 2012

Par fax : 01 42 66 92 34

Monsieur le Ministre,

Dans un communiqué de ce jour, le maire de Nice a cru devoir exprimer en des termes dont la violence est parfaitement claire, son opposition au colloque que la section de Nice de la Ligue des droits de l'Homme organise les 10 et 11 février à l'occasion du cinquantième anniversaire de la fin de la Guerre d'Algérie.

M. Estrosi demande l'annulation du colloque pour respecter une prétendue mémoire des rapatriés et des harkis dont il se sent l'unique dépositaire.

La LDH, en parfait accord avec la conception qu'elle a de la démocratie, est attachée à l'expression de l'histoire dans sa complexité et ses contradictions. Elle ne fait donc pas de la Guerre d'Algérie, l'occasion d'une manœuvre électoraliste et clientéliste. Elle est partie prenante du colloque organisé à Nice, comme elle participera en mars prochain à celui d'Evian, qui analysera dans une perspective historique les accords qui ont mis fin à la Guerre d'Algérie.

La LDH considère, Monsieur le Ministre, que le maire de Nice porte l'entière responsabilité des événements qui pourraient avoir été suscités par sa démarche. Il sera comptable de fait s'il se trouvait que des personnes se sentent autorisées à s'opposer par la force à la tenue d'un colloque que lui-même sait ne pas pouvoir interdire par la loi.

Comptant que vous prendrez toutes les dispositions pour que la liberté d'expression ne soit pas entravée à Nice, veuillez croire, Monsieur le Ministre, en notre respect des principes démocratiques.

**Pierre Tartakowsky
Président de la Ligue des droits de l'Homme**